

Objet : Procès-verbal de la 24e réunion du Conseil exécutif 2016-2017  
Présenté aux : Membres du Conseil exécutif  
Par : Philippe Dion  
Date : 16 janvier 2017  
Lieu : Eggspectations – Côte-des-Neiges

## GÉNÉRAL

### 1. **CONSTATATION DU QUORUM**

Nous avons quorum.

### 2. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Proposée par Laurianne.

Appuyée par Simon.

Ouverture de la réunion à 10h07.

### 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par Simon.

Appuyé par Bénédicte.

Pas de demande de vote.

### 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 09 JANVIER 2017**

Remis à la prochaine rencontre.

### 5. **EXÉCUTANTS**

#### a. **PRÉSIDENT**

##### 1. **Varia**

#### b. **TRÉSORIER**

##### 1. **Budget Carnaval**

[Huis clos]

##### 2. **Fonds des projets spéciaux**

[Huis clos]

Comité Perspectives

[Huis clos]

Egaliser-Level

[Huis clos]

Revue juridique

[Huis clos]

Accès à l'art.

[Huis clos]

##### 3. **Nouvelle bourse AED**

Loïc informe les exécutants qu'exceptionnellement il y a aura deux bourses de l'AED qui seront remises cette session.

Il y aura la même formule de description pour les bourses dédiées à l'implication et celles pour l'accessibilité. Pour ces dernières, Loïc retirerait le critère des notes –moyenne cumulative.

Laurianne dit que le critère de besoins financiers est très souple pour le comité.

Loïc et Laurianne suggèrent que nous demandions que les candidats utilisent une grille déjà existante afin d'assurer une uniformité des demandes.

Loïc demande si nous souhaitons maintenir la retenue pour les membres de l'exécutif. Il propose de limiter la retenue seulement pour les bourses dédiées à l'implication.

Marc-Simon appuie.

Pas de demande de vote.

#### 4. Varia

##### c. VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES EXTERNES

###### 1. AEJD

Philippe B. exprime son malaise avec le fait que l'AEJD offre 10 billets pour le Souper Shabat du 27 janvier 2017 aux exécutants de l'AED en remerciement du fait que l'AED a commandité l'événement. Il cite un courriel reçu par l'AEJD qui explicite clairement le lien de causalité entre le cadeau et l'octroi de la commandite. Selon lui, le fait d'accepter ces billets revient à ce que les exécutants se fassent offrir un souper grâce à l'argent des membres. Il précise aussi que dans le cas où l'AEJD considère ces billets comme une simple dépense, la valeur d'un billet équivaut au prix « cost » du souper. Dans le cas où l'AEJD considère ces billets comme des billets qui auraient pu être vendus, la valeur d'un billet est celle du prix payé par les étudiants. Donc, les exécutants reçoivent un cadeau d'une valeur oscillant aux alentours 35 à 45% du montant de la commandite octroyée en remerciement de l'octroi de celle-ci. Dans tous les cas, il considère que l'AEJD aurait dû demander une commandite moindre et qu'il faudra en être conscient lors de l'allocation des commandites l'année prochaine. Il ne questionne pas le fait de commanditer l'événement puisque plusieurs étudiants du premier cycle y participent, mais il questionne la valeur de la commandite octroyée. Philippe B. rappelle également qu'il y a une différence entre accepter des billets gratuits émanant des différents comités de l'AED puisque les exécutants sont souvent obligés d'être présents à ces événements. Il sait que certaines personnes considèrent cette obligation comme étant une obligation morale, mais ce n'est pas son opinion. Pour ce qui est du Souper Shabat, il considère que les exécutants n'ont aucune obligation de s'y présenter considérant que l'AEJD est une corporation indépendante. Il

désire connaître l'opinion des autres membres du CE sur la légitimité d'accepter un tel cadeau.

Simon dit que nous avons un rôle de représentation et que souvent nous payons de notre poche les différents frais. Il comprend qu'on prend l'argent des membres. Dans cette situation, c'est l'AEJD qui nous offre ces places, sans que nous ayons sollicité quoi que ce soit.

Loïc dit que la commandite revient d'année en année, car c'est un bel événement qui fournit une belle opportunité. Il vivrait un malaise si on prenait la décision de d'octroyer la commandite dans le but d'avoir des places aux souper, mais que présentement ce n'est pas le cas. L'AED est partenaire au même titre que les autres commanditaires et il y a une attente à ce que le partenaire soit présent lors de la soirée. Loïc souligne tout de même qu'il comprend le point de Philippe B.

Marc-Simon informe les exécutants que la présidente de l'AEJD lui a dit que le but poursuivi par cette activité est de créer des contacts entre la communauté juive de la Fac et l'ensemble des étudiants. En y allant, nous contribuons à cette mission.

Philippe B. dit que ce n'est pas parce que le problème n'a jamais été soulevé dans les années précédentes qu'il ne faut pas s'interroger sur la légitimité d'une telle pratique. Il ajoute également que dans le cas où l'AEJD désire que les exécutants soient présents et que l'AED accepte ce cadeau, il faut accepter au maximum 9 billets puisque c'est le nombre d'exécutants de l'AED. Il ajoute aussi que l'objectif louable de l'AEJD, qui est de créer des liens entre la communauté juive de la Faculté et la population étudiante globale de celle-ci, pourrait être atteint si les 10 billets étaient tirés au sort parmi les membres de l'AED intéressés par l'événement.

Simon dit qu'on se met souvent dans une position comme si nous étions juste au service des membres, mais là nous nous faisons inviter à titre d'exécutant d'un partenaire de l'événement et nous devrions accepter ce fait.

Laurianne dit que nous ne pouvons pas comparer avec le « gouvernement », car nous n'avons pas octroyé le montant pour ensuite se faire inviter. Elle dit, comme Loïc, que lorsque nous finançons un événement, il y a une certaine attente de représentation qui accompagne.

Philippe D. dit qu'on ne sollicite pas ces places et que nous bénéficions du même traitement que les autres partenaires de la soirée. Il dit aussi que nous avons été élu et qu'une partie de notre mandat est d'occuper un rôle de représentation.

Philippe B. dit que ce qui le rend le plus mal à l'aise est que la valeur des places représente une partie importante de la commandite octroyée par l'AED. Il ajoute que ce n'est pas parce que la commandite a été octroyée

avant de savoir que l'AEJD allait offrir des billets que ça justifie le fait d'accepter les billets puisque la question repose selon lui sur le fait que le souper des exécutants est payé par l'argent des membres. Il n'accepte pas non plus l'argument selon lequel dans le milieu corporatif les organisateurs d'événements s'attendent à une présence des principaux commanditaires lors de l'événement. Selon lui, cela ne justifie pas que ce soit les exécutants qui assurent cette présence. La présence de membres de l'AED suffit selon lui à ce que cette attente soit remplie. De plus, il ne croit pas que le fait qu'une pratique soit répandue dans le milieu corporatif signifie que cette pratique soit éthiquement bonne.

Marc-Simon croit que nous devons y aller en tant qu'exécutants car cela été demandé par l'AEJD.

Philippe B. propose que l'AED refuse les 10 billets offerts par l'AEJD pour le Souper Shabat du 27 janvier 2017.

Laurianne appuie.

Simon demande le vote.

2 pour

3 contre

1 abstention

La proposition est donc rejetée.

Philippe B. propose de tirer les 10 billets parmi nos membres avec l'accord préalable de l'AEJD.

Laurianne appuie.

Loïc demande le vote.

1 pour

3 contre

2 abstentions

Philippe D. propose que nous acceptions seulement 9 billets puisque nous sommes 9 exécutants.

Simon appuie.

Marc-Simon propose l'amendement à l'amiable suivant :

Que nous acceptions seulement le nombre de billets correspondant au nombre d'exécutants qui seront présents lors de l'événement.

Philippe D. accepte l'amendement.

Philippe B. demande le vote.

4 pour

0 contre

2 abstentions

La proposition est donc acceptée.

Philippe B. dit qu'il s'abstient parce qu'il n'est pas contre le fait de réduire le nombre de billet accepté, mais reste tout de même opposé au fait d'accepter les billets.

## 2. ANEQ

On nous demande de se positionner sur le conflit opposant les juristes de l'État et le gouvernement.

Philippe B. à titre de Vice-président aux affaires externes et non pas à titre personnel, est contre le fait que l'AED donne son appui à l'ANEQ. Il rappelle que l'AED est censée être une association de service et non pas une association politique. Il soutient néanmoins que si l'AED devait se positionner, elle devrait le faire via une Assemblée Générale. Il rappelle que c'est selon lui un dossier qui devrait normalement être pris en charge par la CADED, bien qu'il reconnaisse que dans le contexte de réforme de celle-ci, ce soit compliqué.

Loïc demande s'il y a d'autres appuis provenant d'associations des autres Facultés.

Philippe B. répond que l'Association des étudiant.e.s en droit de l'UQAM a appuyé l'ANEQ, mais il ne connaît pas les détails spécifiques relatifs à cet appui.

Loïc dit que nous avons un 1<sup>er</sup> réflex de ne pas se pencher sur des questions politiques, mais cette question est aussi une question de carrière, car ça pourrait toucher la carrière de certains de nos membres.

Laurianne pense qu'il faut aller plus loin que de ne pas se prononcer de facto sur une question politique. Puisque c'est une question fondamentale, elle ne voit pas de mal à consulter nos membres. Elle dit que de dire de ne pas aller en AG est l'équivalent de dire de facto ce n'est pas une question qui intéresse nos membres.

Laurianne et Simon disent que l'exercice est hautement pertinent.

Loïc pense que la question à laquelle il faut répondre est de savoir si nous considérons que c'est un enjeu sur lequel nos membres doivent se prononcer. Il considère que oui.

Philippe B. pense que si le CE décide d'amener la question en AG, il faudra alors que l'AG se prononce également sur le mandat politique donné au Vice-président aux affaires externes.

Philippe D. mentionne qu'effectivement il y a un mécanisme qui est en train de se mettre en place par la nouvelle CADED (FEDC), mais que, pour le moment, ce n'est pas encore effectif. Il dit qu'il faut donc consulter nos membres, car l'AG est la seule instance qui peut trancher la question pour le moment.

Philippe B. soutient qu'il n'a aucun problème à présenter le dossier en AG, mais qu'il ne prendra pas position personnellement sur la question lors de cette présentation. Il s'assurera que les faits présentés soient objectivement vérifiables.

Laurianne dit que nous sommes une association de services dans le sens que nos activités principales ne sont pas politiques. Par contre, il y a des situations qui nous touchent directement et sur lesquelles nous devons prendre position en passant par l'AG. Elle ajoute que de demander à l'AG de limiter l'offre de l'AED viendrait compliquer les choses.

Philippe B. dit qu'une prise de position de l'AED aurait pour effet de redéfinir le rôle du Vice-président aux affaires externes ainsi que des relations externes de l'AED. Il est personnellement prêt à appuyer un tel changement si c'est ce que le CE désire. Il désire connaître la volonté du CE sur son rôle.

Loïc demande à Philippe B. de lui-même mettre sur papier comment il voit son rôle et que nous partirons de cela pour faire des suggestions et élaborer des lignes directrices.

Philippe B. accepte. Il va s'en dire que le document présenté sera en conformité avec les RGx de l'AED.

### 3. Santé Psy

Remis à la prochaine rencontre.

4. Varia

d. VICE-PRÉSIDENT AU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

- 1.
2. Varia

e. VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES

- 1.
2. Varia

f. VICE-PRÉSIDENTE À LA VIE ÉTUDIANTE

- 1.
2. Varia

g. VICE-PRÉSIDENT AUX COMMUNICATIONS

- 1.
2. Varia

h. VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS PROFESSIONNELLES

1. Videotron

Remis à la prochaine rencontre

2. Industrielle Alliance

Remis à la prochaine rencontre

3. Varia

i. VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.
2. Varia

6. **VARIA FINAL**

7. **FERMETURE DE LA RÉUNION**

Proposée par Simon.

Appuyé par Loïc.

Fermeture de la réunion à 12h37.